



**Request for Information
Demande de renseignement**

Title - Sujet RFI - Buyback Program DR - Programme de rachat	
Solicitation No. - N° de l'invitation 0D160-224489/A	Date 2022-07-14
Client Reference No. - N° de référence du client 0D160-224489	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG
File No. - N° de dossier 0D160-224489	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
<p>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-08-03 Heure Avancée de l'Est HAE</p>	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: See Herein	Buyer Id - Id de l'acheteur
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
<p>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</p> <p style="text-align: center;">Specified Herein Précisé dans les présentes</p>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir ci-joint

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
<p>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</p>	
<p>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</p>	
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>	
Signature	Date

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR) CONCERNANT LE PROGRAMME DE RACHAT

POUR SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs de la présente demande de renseignements (DR)	2
2. Contexte	2
3. Nature de la DR	3
4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales	3
5. Processus d'approvisionnement.....	4
6. Surveillant de l'équité.....	5
7. Renseignements demandés de la part des répondants	5
8. Demandes de renseignements	5
ANNEXE A – Programme de rachat – Volets de biens et services envisagés.....	6
ANNEXE B – Programme de rachat – Concept théorique général.....	11
ANNEXE C – Programme de rachat – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.....	13

1. Objectifs de la présente demande de renseignements (DR)

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) souhaite obtenir la rétroaction de l'industrie sur les biens ou services qui pourraient être fournis à l'appui du Programme de rachat (PR) pour le compte de Sécurité publique Canada (SPC).

Les objectifs de la présente DR sont les suivants :

- Déterminer les capacités de l'industrie qui peuvent être exploitées pour compléter les activités du PR en place ([annexe A](#)) et respecter en parallèle les exigences des lois et des politiques connexes (y compris les exigences provisoires en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels décrites à l'[annexe C](#)).
- Obtenir la rétroaction de l'industrie sur la conception théorique générale du PR décrite à l'[annexe B](#).

2. Contexte

SPC est responsable du Programme de rachat à la suite de l'interdiction, annoncée par le gouvernement du Canada (GC) le 1^{er} mai 2020, de plus de 1 500 modèles d'armes à feu de style armes d'assaut et autres armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles. Les armes à feu prévues aux fins d'interdiction représentent 80 % des armes à feu enregistrées au Canada. La majorité d'entre elles se trouvent en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.

L'intention première de ce programme est de racheter en toute sécurité ces armes à feu nouvellement prohibées (AFNP) à la société, tout en offrant une juste indemnisation aux entreprises et aux propriétaires légitimes touchés par l'interdiction. Ainsi, SPC demande le soutien de l'industrie pour plusieurs éléments de premier plan du programme.

La présente DR vise à recueillir de l'information sur les capacités d'exécution de l'industrie à l'égard de certains ou de la totalité des volets de produit décrits à l'[annexe A](#). Si vous avez actuellement l'infrastructure et la capacité de répondre seul (ou en coentreprise) à toutes les exigences théoriques, veuillez cocher en conséquence la colonne de réponse pour tous les volets :

- Collecte et transport
- Suivi
- Solutions d'entreposage
- Inspection des colis
- Destruction
- Recyclage post-destruction

3. Nature de la DR

Il ne s'agit pas d'une demande de soumissions. Aucun contrat ne sera attribué à la suite de la présente DR. La publication de la présente DR ne constitue nullement un engagement de la part du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La présente DR ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une demande de soumissions subséquente ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.

La participation à la DR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

- a) **Utilisation des réponses** : Même si les renseignements recueillis peuvent être fournis sous forme d'information commerciale confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut les utiliser dans le cadre de la rédaction des spécifications fonctionnelles (qui peuvent faire l'objet de modifications) et à des fins budgétaires.
- b) **Confidentialité** : Les répondants devraient indiquer les parties de leurs réponses qu'ils jugent exclusives ou confidentielles. Le Canada traitera les réponses selon les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.
- c) **Coût** : Les répondants ne seront pas remboursés pour les frais engagés en vue de répondre à la présente DR.

La date de clôture de la DR indiquée dans les présentes n'est pas la date limite pour présenter des commentaires, qui seront acceptés jusqu'à ce que la demande de soumissions soit publiée, le cas échéant.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici quelques exemples de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient influencer sur une demande soumissions subséquente pour le PR :

- a) **Dispositions sur les marchandises contrôlées** : Le PR peut nécessiter la production de marchandises contrôlées ou l'accès à des marchandises contrôlées qui sont visées par la *Loi sur la production de défense*. Les répondants sont invités à prendre connaissance dès que possible des dispositions du Programme des marchandises contrôlées (PMC). Pour savoir comment s'inscrire au PMC, consulter la page suivante : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pmc-cgp/index-fra.html>.
- b) **Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones** : La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral peut s'appliquer à une partie des exigences du Programme de rachat. Pour que sa

proposition soit prise en considération, le fournisseur doit attester qu'il se qualifie comme entreprise autochtone selon la définition de la SAEA et qu'il satisfera à toutes les exigences de la SAEA.

- c) Approvisionnement écologique :** Les répondants doivent indiquer tout domaine potentiel de conception, de fabrication ou de livraison de projet qui favorise les normes ou les processus écologiques. Pour en savoir plus sur la Politique d'achats écologiques, consulter le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>.
- d) Approvisionnement accessible :** Les répondants doivent décrire comment ils se conformeront aux lignes directrices en matière d'accessibilité du gouvernement du Canada. De plus, ils doivent indiquer tout domaine de conception, de fabrication ou de livraison de projet qui respecte ou dépasse les dispositions de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html>.
- e) Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) :** En plus de l'accessibilité, les répondants doivent décrire de quelle manière ils assureront l'intégration des autres éléments de l'ACS+ comme les objectifs liés au genre, à la diversité et à l'inclusion. Pour en savoir plus sur l'ACS+, consulter la page suivante : <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>.
- f)** Au Canada, les armes à feu continuent d'être régies par la *Loi sur les armes à feu* et la partie III du *Code criminel*.
- g)** Le *Décret fixant une période d'amnistie* est en vigueur en vue de protéger contre les poursuites criminelles pour possession illégale les propriétaires qui possédaient légalement un ou plusieurs de ces dispositifs ou AFNP le jour où le *Règlement sur la classification* est entré en vigueur (1^{er} mai 2020). Le décret a récemment été modifié et prolongé jusqu'au 30 octobre 2023 pour donner également aux propriétaires le temps de se conformer à la loi.

5. Processus d'approvisionnement

SPAC se réserve le droit de réaliser une partie ou la totalité des activités d'approvisionnement suivantes :

- Tenue de la séance initiale de consultation de l'industrie dans la foulée de la présente DDR
- 2^e DDR
- Invitation à se qualifier (ISQ)
- Transmission de la DP provisoire aux fournisseurs qualifiés
- DP
- Attribution du ou des contrats

6. Surveillant de l'équité

Le Canada a fait appel aux services d'une organisation chargée d'agir à titre de tiers indépendant (surveillant de l'équité [SE]). Le rôle du SE consiste à fournir une attestation de l'assurance de l'équité, de l'ouverture et de la transparence des activités surveillées.

Le SE devra notamment assumer les responsabilités suivantes :

- surveiller le processus d'approvisionnement en totalité ou en partie (ce qui comprend notamment les processus liés à la mission et à la DP prévue);
- faire part au Canada de ses commentaires sur des questions relatives à l'équité;
- attester de l'équité du processus d'approvisionnement.

Veillez prendre note qu'afin de s'acquitter de ses obligations en matière de surveillance de l'équité, le surveillant de l'équité se verra autoriser l'accès aux réponses de l'industrie et à la correspondance connexe reçue par le Canada dans le cadre de la présente DDR (et de toute DDR ou DP subséquente) et pourra, à titre d'observateur, participer aux activités de consultation et de passation de contrats de suivi.

7. Renseignements demandés de la part des répondants

- (a) Les répondants sont priés d'examiner les questions figurant à l'[annexe A](#) (Programme de rachat – Volets de biens et services envisagés) et d'y répondre.
- (b) Les répondants sont priés de passer en revue l'[annexe B](#) (Programme de rachat – Concept théorique général) et de fournir des commentaires sur la façon de l'améliorer.
- (c) Les répondants sont priés d'examiner l'[annexe C](#) (ébauche de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité) et de répondre aux questions qui y figurent.

Les répondants qui souhaitent fournir une réponse devraient la transmettre par courriel, à l'adresse TPSGC.PAPDR-APBBP.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, au plus tard à l'heure et à la date indiquées à la page 1 du présent document.

8. Demandes de renseignements

Des modifications peuvent être apportées à la présente demande de renseignements, auquel cas elles seront annoncées sur le site du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de visiter Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement aux demandes de renseignements par écrit ni ne fera parvenir des réponses aux fournisseurs éventuels. Néanmoins, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les transmettre à l'adresse TPSGC.PAPDR-APBBP.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca :

ANNEXE A

Programme de rachat – Volets de biens et services envisagés

[Les répondants doivent vérifier les volets de biens et services qu'ils estiment pouvoir livrer et répondre aux questions connexes.]

Volet de biens et services	Besoins théoriques	Considérations	Réponse
<p>Collecte et transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Biens et services de collecte et de transport sécuritaires des armes à feu nouvellement prohibées 	<p>A. Agents de transition ou de collecte qui sont des transporteurs agréés expérimentés ou des entrepreneurs agréés d'armes à feu en conformité avec l'ébauche de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) décrite à l'annexe C</p> <p>B. Services de transition ou de transport des armes à feu nouvellement prohibées vers des lieux d'entreposage, y compris des lieux d'entreposage provisoire, s'il y a lieu</p> <p>C. Infrastructure permettant d'organiser une activité de collecte ou de recevoir les dépôts prévus d'armes à feu nouvellement prohibées de façon sécuritaire</p> <p>D. Capacité de collecte (c.-à-d. auprès d'entreprises ou dans des zones urbaines)</p> <p>E. Capacité de collecte auprès de collectivités non urbaines, rurales, éloignées et du Nord</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Canada envisagera <u>uniquement</u> de faire appel à des agents de collecte et de transport expérimentés et agréés, conformément à la législation fédérale énoncée à la section 4 de la présente DDR ▪ La grande majorité des armes à feu visées sont censées se trouver dans des zones urbaines ▪ Le Canada envisage d'utiliser de l'équipement qui rend les armes à feu inopérantes au premier point de contact, à leur réception et avant leur transport ou leur entreposage (changement permanent de position du canon ou autre solution de rechange) 	<input type="checkbox"/>

Q1 : Confirmez l'homologation, la formation et l'expérience (de votre entreprise et de vos employés) pour ce qui est de la collecte, du traitement, du transport et de l'entreposage sécuritaires d'armes à feu au Canada. Dans votre réponse, veuillez décrire le type et la capacité des processus, véhicules, conteneurs, installations et technologies que vous prévoyez utiliser, et décrivez les étapes que prendrait votre entreprise

pour continuer de se conformer aux règles fédérales, provinciales et locales, comme il est indiqué à la section 4 de la présente DDR. Dans votre réponse, veuillez décrire les limites, les considérations ou les solutions que vous observez.

Q2 : Décrivez et confirmez votre capacité de rendre les armes à feu inopérantes au premier point de contact. Veuillez présenter les caractéristiques du processus et de l'équipement que vous utilisez.

Q3 : Décrivez et confirmez votre volume actuel ou prévu ou votre capacité à recueillir, à traiter, à transporter et à entreposer en toute sécurité des armes à feu nouvellement prohibées. Confirmez, s'il y a lieu, les zones urbaines ou les zones géographiques que vous envisagez de desservir.

Q4 : Quelle est votre capacité à recueillir et à transporter des armes à feu nouvellement prohibées en vrac, là où il y en a de grandes quantités? Dans votre réponse, veuillez indiquer les limites et les solutions proposées.

Q5 : Détenez-vous actuellement ou prévoyez-vous détenir des infrastructures physiques (p. ex. entrepôt et vitrine) qui pourraient servir de point de collecte contrôlé d'armes à feu nouvellement prohibées ou d'endroit où organiser une collecte sécuritaire? Veuillez proposer d'autres solutions que le Canada devrait envisager, et les décrire.

Q6 : Quelle est votre capacité à recueillir, à traiter, à transporter et à entreposer en toute sécurité des armes à feu nouvellement prohibées dans des zones non urbaines, rurales, éloignées et du Nord ou des collectivités des Premières Nations? Dans votre réponse, veuillez décrire les considérations particulières et les limites ainsi que les solutions proposées.

Q7 : Quelles sont les principales questions ou considérations en matière de sécurité dont il faut tenir compte pour la collecte, le transport, le traitement et l'entreposage d'armes à feu nouvellement prohibées? En plus des systèmes de verrouillage (détentes, câbles et verrous de chargeur) que le Canada envisage actuellement d'acquérir, quels autres dispositifs ou solutions de sécurité offrez-vous ou proposeriez-vous?

<p>Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produits et technologies pour faciliter le suivi des AFNP 	<ul style="list-style-type: none"> A. Technologies de la chaîne de possession et systèmes de contrôle des inventaires B. Gestion de la logistique C. Étiquetage et suivi des biens; systèmes de lecture de codes à barres; suivi par GPS; IRF D. Compatibilité avec les applications commerciales générales et les systèmes de gestion de cas 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Canada préférerait une solution de suivi standard qui a déjà été utilisée efficacement dans des projets de taille et de portée similaires. 	<input type="checkbox"/>
---	---	---	--------------------------

Q1 : Quelles technologies de sécurité, d'expédition et de gestion et de contrôle des inventaires le Canada devrait-il envisager? Décrivez comment ces technologies atténueraient les risques pour la sécurité (p. ex., vol et perte) et comment elles seraient mises en œuvre et utilisées.

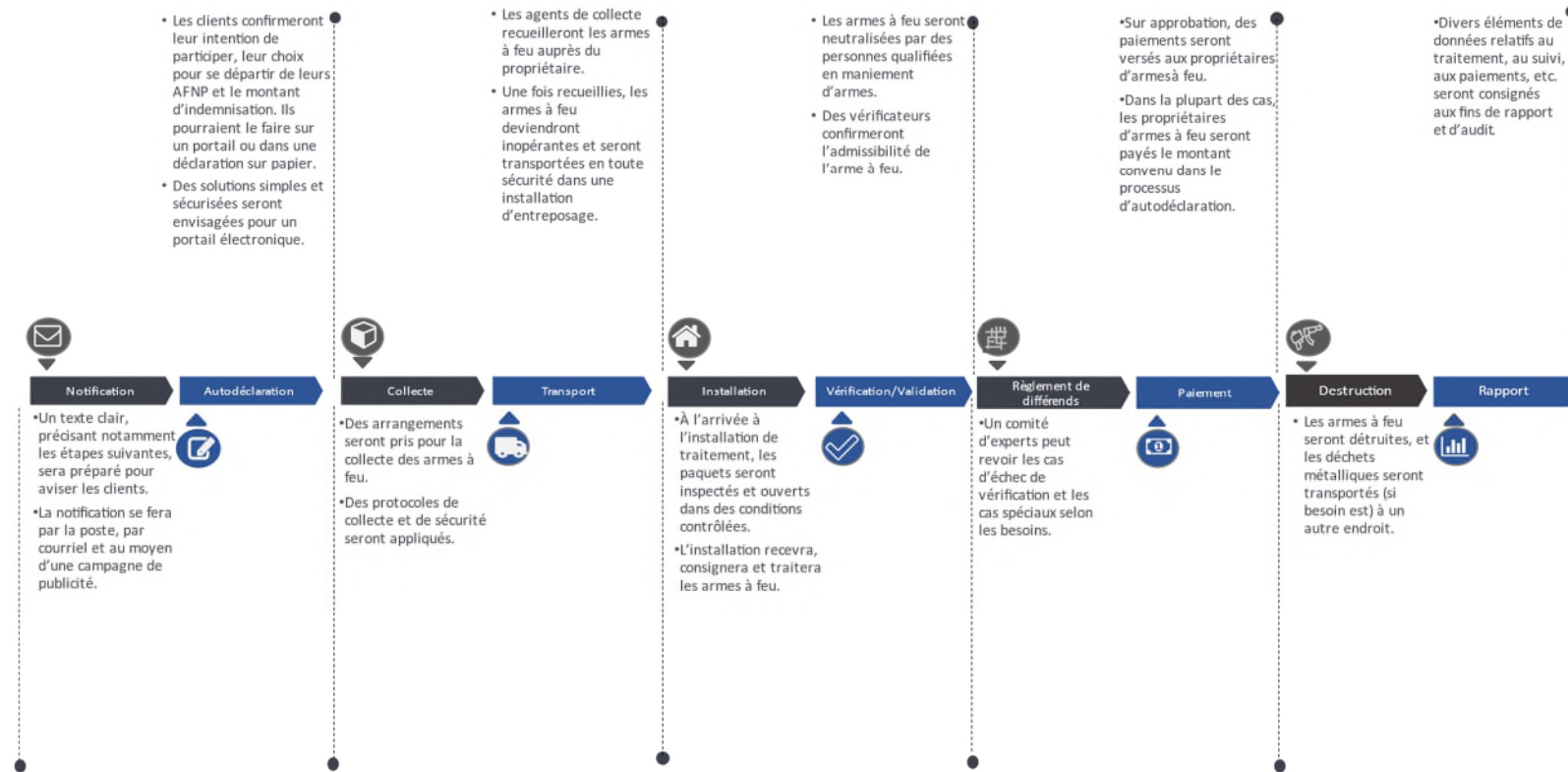
<p>Solutions d'entreposage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations sécurisées ou autres solutions d'entreposage pour recevoir et entreposer en toute sécurité les AFNP en vue de leur désactivation, de leur vérification, de leur validation et de leur destruction ultérieures 	<ul style="list-style-type: none"> A. Installation unique ou installations multiples ou autres solutions d'entreposage B. Doit satisfaire aux exigences de sécurité physique conformément à la législation fédérale C. Capable de recevoir des améliorations en matière de sécurité et d'aménagement, selon les besoins D. Rythme de réception contrôlé de 1 000 à 1 500 AFNP déclarées par jour E. Volume d'entreposage opérationnel de 150 000 AFNP F. L'espace de travail total requis est estimé à 30 000 pieds carrés (l'évolutivité est essentielle) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les exigences en matière de sécurité physique doivent (au minimum) être conformes aux règlements applicables énoncés dans la Loi sur les armes à feu, à savoir le Règlement sur les armes à feu des agents publics et le Règlement sur l'entreposage, l'exposition et le transport des armes à feu et autres armes par des entreprises. ▪ On s'attend à ce que la majorité des armes à feu touchées soient situées dans des zones urbaines des provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. ▪ Les zones opérationnelles envisagées dans les installations ou les autres solutions d'entreposage sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Arrivée, balayage et mise hors service ○ Entreposage ○ Vérification et validation ○ Destruction ○ Espace de bureaux 	<input type="checkbox"/>
<p>Q1 : Quel type d'installation ou quelle autre solution d'entreposage avez-vous à votre disposition (dans l'ensemble du Canada) qui répond aux critères décrits ci-dessus? Décrivez l'emplacement, la façon dont vous répondez aux critères et à l'ébauche de la liste de contrôle des exigences en matière de sécurité de l'Annexe C, et la façon dont vous voyez la réception, l'entreposage et le traitement sécuritaires des AFNP.</p> <p>Q2 : Si ce qu'offrent vos installations ne répond pas entièrement aux critères initiaux, combien de temps faudrait-il et que faudrait-il faire pour établir l'état de préparation?</p> <p>Q3 : Quelles sont les principales considérations et questions relatives à une installation ou à une solution d'entreposage en vue de la réception, de l'entreposage et du traitement des AFNP? Quelles solutions supplémentaires proposeriez-vous?</p> <p>Q4 : Décrivez comment les capacités de votre installation ou de votre solution d'entreposage répondraient au taux de travail initial de 1 000 à 1 500 armes à feu prohibées par jour et comment vous géreriez l'augmentation de ce volume.</p>			

<p>Inspection des colis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Techniques et technologies pour scanner et radiographier les arrivées d'expéditions 	<p>A. Rayons X ou autres technologies pour inspecter les colis à leur arrivée à l'installation</p> <p>B. Taux de numérisation de travail de 1 000 à 1 500 AFNP par jour (sous réserve d'augmentation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Canada prévoit initialement un taux d'inspection de 1 000 à 1 500 armes à feu par jour, mais l'évolutivité sera la clé de cette exigence 	<input type="checkbox"/>
<p>Q1 : Quelles technologies d'inspection des colis le Canada devrait-il envisager? Décrivez comment ces technologies atténueraient les risques pour la sûreté et la sécurité, et comment elles seraient mises en œuvre et utilisées.</p> <p>Q2 : Quelles sont les principales considérations et questions relatives à la collecte, à la manipulation, au suivi, au transport et à l'entreposage sécuritaires des AFNP? Quelles solutions supplémentaires proposeriez-vous?</p> <p>Q3 : Décrivez comment vos technologies ou solutions permettraient d'atteindre le taux de travail initial de 1 000 à 1 500 armes à feu prohibées et balayées par jour, et comment elles permettraient de faire face aux augmentations de ce volume. Décrivez toute expertise ou formation requise pour exécuter ou interpréter les balayages ou les images fournies.</p> <p>Q4 : Veuillez expliquer comment vos technologies sont compatibles avec les applications commerciales générales et les systèmes de gestion de cas.</p>			
<p>Destruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Biens ou services en vue de la destruction sécuritaire des AFNP (et des accessoires) et attestation de leur destruction 	<p>A. Capacité de destruction respectueuse de l'environnement qui pourrait permettre le recyclage de débris de métal</p> <p>B. Saisie de données pour confirmer la destruction de l'arme à feu</p> <p>C. Élimination sécuritaire des chargeurs et d'autres dispositifs</p> <p>D. Autres services de sécurité, y compris la présence de gardiens ainsi que des mesures de surveillance et de protection sur les lieux</p> <p>E. Installation externe de recyclage des débris de métal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Canada envisage actuellement d'utiliser la définition suivante concernant la destruction des AFNP : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction : Rendre une AFNP non fonctionnelle de façon définitive en la fondant, en l'écrasant, en la broyant, en la coupant en petits morceaux ou en utilisant une méthode similaire, pour qu'il soit impossible de la réparer et qu'aucune composante principale ne puisse être réutilisée pour construire une arme à feu 	<input type="checkbox"/>
<p>Q1 : Comment vos services détruiraient-ils les AFNP en toute sûreté et sécurité, et d'une façon respectueuse de l'environnement? Veuillez présenter des suggestions concernant des méthodes différentes de destruction (autres que celles figurant dans la définition ci-dessus) que le Canada devrait envisager.</p>			

<p>Q2 : Veuillez indiquer le volume actuel de votre capacité de destruction et la possibilité d'élargir votre service.</p>			
<p>Recyclage post-destruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services environnementaux pour éliminer les déchets métalliques et les matières résiduelles après la destruction 	<p>A. Élimination continue au fil du cycle de vie du programme pour répondre aux besoins relatifs aux biens immobiliers</p> <p>B. Processus respectueux de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Divers déchets métalliques et matières résiduelles seront produits ▪ La région de la capitale nationale est la région privilégiée 	<input type="checkbox"/>
<p>Q1 : Quels services environnementaux ou de recyclage le Canada pourrait-il envisager pour les matières résiduelles produites par la destruction des armes à feu prohibées? Décrivez comment le Canada utiliserait vos services et les capacités dont vous disposez actuellement.</p> <p>Q2 : Veuillez indiquer le volume actuel de votre capacité d'élimination et de recyclage, et la capacité d'élargissement de votre service.</p> <p>Q3 : Veuillez décrire en quoi vos services sont respectueux de l'environnement.</p>			

ANNEXE B

Programme de rachat – Concept théorique général



Ébauche

Q1 : Y a-t-il des lacunes possibles dans le concept actuel du programme et, si oui, comment faut-il remédier à ces lacunes?

Q2 : Y a-t-il d'autres facteurs dont le Canada devrait tenir compte par rapport au concept de programme global et aux activités envisagées? Veuillez donner la réponse la plus précise possible.

ANNEXE C

Programme de rachat – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et Guide

[\[VOIR DOCUMENT CI-JOINT\]](#)

Q1 : Que pensez-vous des exigences de sécurité provisoires présentées dans cette demande de renseignements? Dans vos commentaires, veuillez, entre autres, indiquer tout problème, préoccupation ou recommandation concernant les exigences de sécurité.

Q2 : Veuillez décrire toute difficulté qui se posera, selon vous, pour satisfaire aux exigences de sécurité présentées dans la LVERS et le Guide de sécurité.

Q3 : Selon votre examen du concept théorique général du programme et les groupes de produits figurant dans la présente demande de renseignements, le Canada devrait-il tenir compte d'autres exigences de sécurité?



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant

4. Brief Description of Work / Brève description du travail
Draft SRCL for RFI - BuyBack program
ébauche LVERS pour DR - Programme de Rachat

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods?
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? No / Non Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations?
Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? No / Non Yes / Oui

6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?
Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
(Specify the level of access using the chart in Question 7. c)
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) No / Non Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted.
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. No / Non Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with **no** overnight storage?
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale **sans** entreposage de nuit? No / Non Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/> Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :
--	---	---

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input checked="" type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET-SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMBLEMES			

Special comments:
Commentaires spéciaux : See Security Guide

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens		✓														
Production		✓														
IT Media / Support TI		✓														
IT Link / Lien électronique		✓														

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Non Yes / Oui
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Non Yes / Oui
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date

GUIDE DE CLASSIFICATION DE LA SÉCURITÉ

Le Guide de classification de la sécurité vise à définir les multiples cotes de sécurité dont fait état la partie B de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS), dont les dispositions sont décrites à l'annexe C. En plus de se conformer à ces dispositions, l'entrepreneur et ses ressources doivent respecter ce qui suit :

1.1 Personnel ayant obtenu une cote de sécurité de niveau « SECRET » :

Toute ressource ayant obtenu une cote de sécurité de niveau « SECRET » **PEUT** être affectée à l'exécution, en totalité ou en partie, des travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ou une autorisation de tâche.

1.2 Personnel ayant obtenu une cote de sécurité de niveau « FIABILITÉ » :

Toute ressource ayant obtenu une cote de sécurité de niveau « FIABILITÉ » **PEUT SEULEMENT** être affectée à l'exécution de travaux qui impliquent des renseignements, des biens ou des systèmes de niveau Protégé A ou B ou non classifiés, selon la description fournie dans l'Énoncé des travaux et chacune des autorisations de tâche.

1.3 Personnel sans cote de sécurité

Toute ressource sans cote de sécurité **NE PEUT PAS** être affectée à l'exécution d'**AUCUN** aspect des travaux décrits dans l'Énoncé des travaux.